

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
16 Décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	11
Excusés	8
Pouvoirs	7
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT DECEMBRE à 17H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOLOT, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Clotilde JUILLARD, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETOME.

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Céline BOSSARD à Rémi TEIL, Patrick BOS à Guy VIGNAL, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Patrice MAURIO, Pauline BRETOME à Jean-Pierre BARBET.

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de Séance.

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal séance du 09 Décembre 2024
3. Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication
 - Redevance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
 - Avenants au marché « Rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel »
4. Administration Générale
 - Renouvellement agrément vidéo-protection
 - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Clotilde JUILLARD, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA et Pauline BRETOME, ainsi que de leurs pouvoirs.
Il fait part également des excuses de Marie-Ange FLEURET-BRANDAO.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Sophie TOURNADRE, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 18

Pour : 18 voix

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2024 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 09 Décembre 2024.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (M. Christian MAURIO)

3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

➤ Redevance de l'Agence de l'Eau Adour (Rapporteur : le Maire)

La réforme des redevances des collectivités, issue de la loi de finances 2024, s'inscrit dans le principe pollueur/payeur. Elle permet de mieux reconnaître les efforts réalisés par les collectivités qui adoptent une gestion responsable et durable de leur patrimoine à la fois pour l'eau potable et l'assainissement.

Considérant que Sumène Artense Communauté prend la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025 et qu'elle ne peut pas délibérer avant cette date, d'où la nécessité des communes de délibérer sur le nouveau montant de redevance de performance avant le 31 décembre 2024 afin qu'il puisse être répercuter sur la facture 2025 aux usagers (en remplacement de l'ancienne redevance de 0.25€ /m3 qui s'annule),

Considérant que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a fixé à **0.35 € H.T. par mètre cube** le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année de facturation 2025 (qui sera donc sur la consommation 2024),

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à **0.3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » sur l'ensemble du bassin Adour Garonne),

Le Conseil Municipal décide de fixer à 0.105 € H.T./m3 (0.35 € x 0.3) la contre valeur (contre 0.25 €/m3 auparavant) correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 (année de facturation).

Cette contre valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et encaissée auprès de usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à Sumène Artense Communauté au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées. Celle-ci la reversera ensuite à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Votants : 18

Pour : 15 voix

Contre : 1 voix (M. Christian MAURIO)

Abstentions : 2 voix (M. Patrice MAURIO, Mme Fabienne GARCIA)

➤ **Avenants au marché « Rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel »** (Rapporteur : le Maire)

1) Démolition du plancher

Des travaux complémentaires ont été réalisés par la SARL BOUTIN. Il s'agit de la démolition du plancher existant. Le coût de ces travaux s'élève à 11 472 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant du Lot N°1 Gros Œuvre dont la SARL BOUTIN est titulaire.

Votants : 18
Pour : 18 voix

2) Renforcement de la charpente

Des travaux complémentaires doivent être réalisés par l'entreprise Hubert JOANNY. Il s'agit du renforcement de la charpente afin d'obtenir la stabilité au feu. Le devis s'élève à 59 280 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant du Lot N°5 Menuiseries Intérieures dont l'entreprise Hubert JOANNY est titulaire.

Votants : 18
Pour : 18 voix

4. ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Renouvellement du dispositif de vidéoprotection** (Rapporteur : le Maire)

Il est rappelé que la Municipalité a installé, en 2014, un dispositif de vidéoprotection. A cet effet, un agrément préfectoral pour le visionnage des images est valable 5 ans. Il convient de le renouveler.

M. le Maire indique que le visionnage des vidéos permet à la gendarmerie de conclure la plupart de ses enquêtes.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter le renouvellement de l'autorisation d'exploitation du système de vidéoprotection déjà en place.

Votants : 18
Pour : 18 voix

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire**

Liste des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation qui lui est accordée par délibérations du Conseil Municipal n°028-2020 en date du 24 mai 2020 et n° 40-2024 en date du 29 mars 2024 :

DATE	NUMERO	OBJET
01.12.2024	036-2024	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Consorts PARET au profit de M. Jérôme MIRAMONT – 4 Quartier du Belvédère (vente d'un bien)
16.12.2024	037-2024	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente SCI « Les Claux » au profit de M. et Mme Cédric DELAGE – 8 Rue de l'Artisanat (vente d'un bien)
17.12.2024	038-2024	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Marie-Louise SPINLER au profit de M. Hervé HUBERT – 2 Rue du 19 Mars 1962 (vente d'un bien)

5. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

• **Projet de création des logements passerelles :**

M. Patrice MAURIO demande des nouvelles au sujet de l'avant-projet définitif qui doit être réalisé par M. David CHASTAIN, Maître d'œuvre de cette opération. Celui-ci vient de le transmettre à la Commune. La Commission des travaux se réunira prochainement pour analyser cet avant-projet définitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.

Sophie TOURNADRE
Secrétaire de séance



Alain DELAGE
Maire d'Ydes

